



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Procurations : 3

Absent : 0

Date convocation et affichage : 4 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Christine Delage, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Nachida Bourouiba pouvoir à Magali Nazet-Marson

Elisabeth Nait pouvoir à Karine Anneya

Corentin Pic pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Thierry Ruf

Affaire 2 - Modification du tableau des effectifs - Création d'emplois

Rapporteur : Jacqueline Vidal

Madame l'adjointe déléguée rappelle que dans le respect des dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de procéder à la création d'emplois. Les dispositions statutaires permettent à un agent de la collectivité d'avancer en grade au cours de l'année 2025.

L'effectif concerné exerce des fonctions et des missions de nature à justifier une évolution de carrière.

Par conséquent, elle propose au conseil municipal de créer un emploi d'agent de police municipale à temps complet dans les conditions suivantes :

Pôle	Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Durée de temps de travail
	Police municipale	Agent de police municipale	Brigadier-chef principal de police municipale	Brigadier-chef principal de police municipale	Temps complet

Services techniques

La réorganisation du pôle aménagement environnement implique la création d'un poste de responsable des services techniques pour encadrer et coordonner les activités techniques de la commune.

Par conséquent, elle propose de créer un emploi permanent de catégorie B de responsable des services techniques dans les conditions suivantes :

Pôle	Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Durée de temps de travail
Aménagement et Environnement	Technique	Responsable Services Techniques	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Pôle éducation, petite enfance

Dans le cadre du recrutement d'une directrice de crèche, elle propose au conseil municipal de créer un emploi permanent de catégorie A de Directrice de crèche dans les conditions suivantes :

Pôle	Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Durée de temps de travail
Éducation/petite enfance	Crèche	Directrice de crèche	Infirmière en soins généraux	Infirmière en soins généraux	Temps complet

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Pôle moyens généraux

Dans le cadre du recrutement du chargé de la commande publique, des assurances et du numérique, elle propose au conseil municipal de créer un emploi permanent de catégorie B de chargé commande publique, assurances et numérique dans les conditions suivantes :

Pôle	Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Durée de temps de travail
Moyens généraux	Commande publique	Chargé de la commande publique, des assurances et du numérique	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Dans le cadre du recrutement d'un gestionnaire ressources humaines et finances, elle propose au conseil municipal de créer un emploi permanent de catégorie C de gestionnaire ressources humaines et finances dans les conditions suivantes :

Pôle	Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Durée de temps de travail
Moyens généraux	Ressources humaines	Gestionnaire des ressources humaines et finances	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Temps complet

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

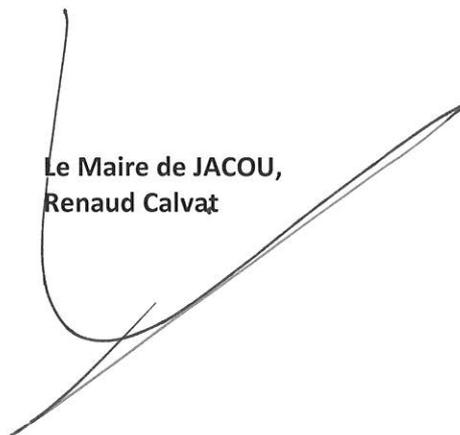
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Thierry Ruf



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvař



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 12/03/2025
- date d'affichage le : 12/03/25

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID : 034-213401201-20250310-DEL02_10MARS25-DE